



Vous pouvez marcher sur l'herbe.
Vous pouvez même cultiver le jardin.

RAPPORT ANNUEL ORDURES MENAGERES 2019



SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GÂTINE CHOISILLES - PAYS DE RACAN

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

SITUATION
POUR
L'ANNEE 2019

1



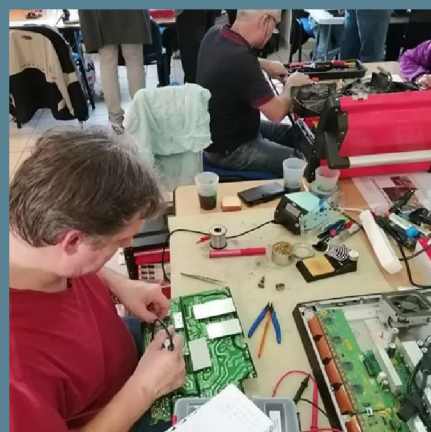
EVOLUTION
SUR LES
DERNIERES
ANNÉES

2



AUTRES
ACTIONS

3



ET POUR
LE FUTUR ?

4



1.1 Territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre



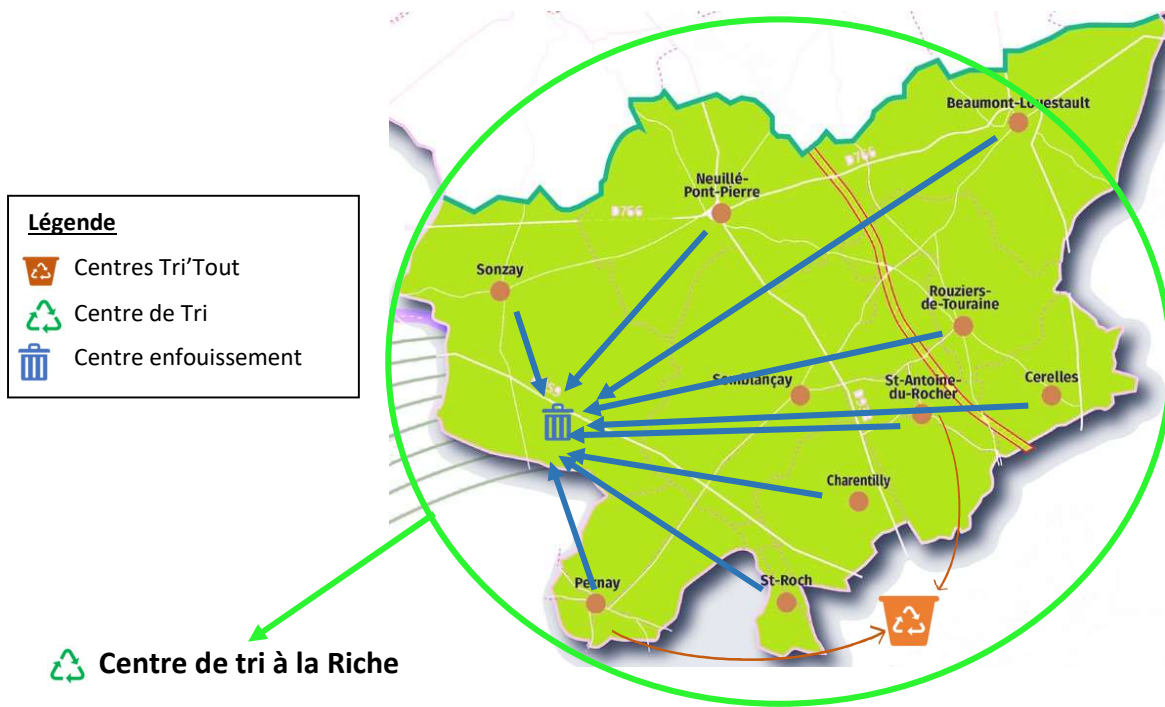
Au 1er janvier 2017, les Communautés de communes de Gâtine Choissilles et Pays de Racan ont fusionné pour former la Communauté de communes de Gâtine Choissilles Pays de Racan.

La Communauté de commune de Gatine Choissilles Pays de Racan se compose de 19 communes et se situe au nord de la métropole tourangelle.

La gestion des déchets des Communes de l'ex-Pays de Racan était réalisée par le SMIOM de Couesmes en 2019, les données techniques et financières du présent rapport ne concernent que les communes de l'ex-Gâtine Choissilles.

La Communauté de communes a pris la compétence collecte et traitement des déchets ménagers dès sa création.

1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement



1.1.3 Limites territoriales

Les communes collectées par notre prestataire sont :

Communes	Jour Habituel
Beaumont-louestault (partie Beaumont)	Vendredi
Cerelles	Lundi
Charentilly	Mardi
Neuillé Pont Pierre	Jeudi
Pernay	Lundi
Rouziere de Touraine	Vendredi
St Antoine du Rocher	Mercredi
St Roch	Lundi
Semblançay	Mardi
Sonzay	Mardi
Ambillou	Jeudi

Une convention permet de réaliser la prestation pour la commune d'Ambillou qui appartient à la Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire.

1.1.4 Déchets pris en charges par le Service

MODE DE COLLECTE	TYPE DE DECHETS		
	Ordures ménagères	Recyclables sacs	Verre
Collecte séparée	✓	✓	✓
PAV		✓	✓
Déchetterie			✓

1.2 Compétences

1.2.1 Répartition des compétences

La gestion des déchets des Communes de l'ex-Pays de Racan (en orange sur la carte) est réalisée par le SMIOM de Couesmes. Le présent rapport explique donc la gestion des déchets pour l'ex-Gâtine et Choissilles uniquement (en vert sur la carte).

1.2.2 Compétences et moyens

La Communauté de Communes a pris la compétence collecte et traitement des déchets ménager dès sa création, elle se définit comme suit :

- **Déchets ménagers :**

Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ; Centre Tri'Tout et Centre de tri : étude, réalisation et gestion (directe ou déléguée) ; promotion des actions de tri sélectif et de réduction des déchets à la source.

- **Service Environnement :**

Le Service Environnement et voirie est composé d'une adjointe administrative et technique, une technicienne environnement/agenda 21 et d'un responsable de service.

- **Organisation (tournée, matériels, Centres Tri'Tout) :**

La collecte des déchets ménagers est réalisée par deux camions bennes mono compartimentés (1 pour les ordures ménagères et 1 pour la collecte sélective) depuis le 1er janvier 2019. Les collectes sont effectuées le même jour.

La collecte du territoire est exécutée par l'entreprise OURRY sur 5 jours, du lundi au vendredi, sauf les semaines où il y a un jour férié qui entraîne un décalage d'un jour avec donc une collecte exceptionnelle le samedi.

Chaque chauffeur est accompagné d'un ripeur.

Des sacs jaunes translucides sont fournis pour la collecte des emballages ménagers recyclables. Ces sacs sont à retirer en mairie. Ils sont collectés chaque semaine, en même temps que la poubelle à ordures ménagères dans un camion bi-compartimenté.

Les deux centres Tri'Tout communautaires sont gérées en prestation de service, à la fois pour le bas de quai (location de benne, transport et traitement ou recyclage des matériaux) et pour le haut de quai (gardiennage et entretien).

Le contrat avec l'entreprise SUEZ ENVIRONNEMENT a été reconduit pour l'exploitation du Centre Tri'Tout de Pernay et le gardiennage des deux centres. Le transport en semi des déchets issus du Centre Tri'Tout est réalisé par SITM et Coutant depuis octobre 2015

2. La prévention des déchets

Débutée en 2001, la distribution de composteur connaît un franc succès.

L'opération de distribution des bacs à ordures ménagères menée en 2013 a permis d'augmenter fortement le nombre de composteurs individuels distribués de 150 % par rapport à 2012. En 2019, 134 composteurs ont été distribués contre 102 en 2018 (forte augmentation / années précédentes)

Cette action permet aux citoyens, d'obtenir la mise à disposition gratuite d'un composteur 320 l ou 800 l.

Ces composteurs sont à retirer au siège de la Communauté de Communes.

Le compostage c'est la transformation de déchets organiques (composés à 90% d'eau) en un produit très fertile appelé compost ou humus.

C'est naturel, écologique, économique et très simple !

A la cuisine, je peux composter les épluchures de fruits et légumes, le marc de café et son filtre, le thé, les restes de repas, le pain, les essuies tout...

Dans le jardin, je peux composter les tontes de pelouses, la taille des haies (de préférence après broyage), les feuilles, les fleurs fanées, les pieds de légumes, les mauvaises herbes...

Un compost mûr est homogène, sombre, odorant (humus forestier), grumeleux, fin et friable.

Il est bénéfique pour le sol et les plantes, apportant des éléments nutritifs et renforçant la vie biologique dans le sol !

On considère qu'environ **30% du contenu de la poubelle peut être composté, soit environ 100 kg / habitant / an.**

Composter permet donc de réduire le volume d'ordures ménagères non recyclables, et le coût de leur traitement pour la Communauté de Communes tout en limitant les problèmes d'odeurs issues des ordures ménagères.

En plus d'un composteur, les citoyens reçoivent un bio sceau, pour transporter leurs déchets au composteur, et un guide du compostage.

Au total, 1 415 foyers sont aujourd'hui équipés d'un composteur individuel.



La recyclerie

En novembre 2019, a été inaugurée la recyclerie « La caverne de Tri'Tout » directement installée sur le centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher. Ce bâtiment de 450 m2 permet à l'entreprise d'insertion Tri 37 de récupérer des objets, meubles ou matériaux pour les réparer, les détourner et les vendre sur le site. 3 salariés réalisaient cette activité en 2019.



3. La collecte des déchets

3.1 Population desservie et taux de variation annuel

Toutes les informations concernant l'apport volontaire, les consignes de tri se trouvent sur le site de la Communauté de Communes :

<http://www.gatine-racan.fr/vivre-au-quotidien/lenvironnement/consigne-de-tri>

3.2 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

	FLUX DE DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE						
	VERRE	PAPIERS CARTONS	DECHETS VERTS	ENCOMBRANTS	TEXTILES	DECHETS DANGEREUX	PLASTIQUES
NOMBRE DE CONTENANTS DISPONIBLES	43	4	2	6	13	6	4
TYPE DE CONTENANTS	COLONNES	BENNE EN DECHETTERIE	BENNE/ALVEOLES EN DECHETTERIE	BENNE/ALVEOLES EN DECHETTERIE	COLONNES	LOCAL VEROUILLE	BENNE EN DECHETTERIE
RATIO DU NOMBRE DE CONTENANTS PAR HABITANT	2,47	0,23	0,11	0,34	0,75	0,34	0,23
TONNAGE COLLECTE MENAGER	703,78	161,09	2474,83	1484,84			836,54

Afin de limiter les transports et les coûts engendrés, la CC a décidé depuis 2013 de collecter le verre en point d'apport volontaire.

40 Points d'Apports Volontaires (dont 3 pour Ambillou) sont disponibles sur le territoire.
 8 colonnes à verre ont été achetées en 2015 afin d'en remplacer certaines, défectueuses.
 A partir de septembre 2016, le transfert du verre a été relocalisé sur le territoire, directement au centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher avant réexpédition vers les verriers.

3.3 Organisation de la collecte en porte à porte

3.3.1 Spécification de la collecte

Pour les ordures ménagères, les foyers du territoire sont équipés d'un bac dont le litrage correspond à la composition du foyer



FOYER (Nbre de personnes)	BAC (Litres)
1	80
2 à 3	140
4	180
5	240
habitat collectif	au cas par cas

Seules les ordures ménagères déposées dans les bacs fournis par la CC sont collectées. 5 sacs rouges par foyers sont également disponibles pour ceux qui le souhaitent.

Ces sacs permettent de recevoir le surplus d'ordures ménagères si, de manière occasionnelle, le bac devient insuffisant.

Il est à noter que pour différentes raisons (impossibilité d'entretenir le bac pour l'usager, point de regroupement trop éloigné de l'habitation,) une trentaine de foyers ne disposent pas de bac mais uniquement de sacs rouges pour leurs ordures ménagères.

TYPE DE DECHETS COLLECTES EN PORTE-à-PORTE



	OMR 	RECYCLABLES SACS 
POPULATION DESERVIE	17 423	17 423
TONNAGE ANNUEL	2597,98 T	836,54 T
DISTANCES PARCOURUES POUR LA COLLECTE	106 257 km/an	106 257 km/an
COULEUR DU BAC CONCERNE	Vert	Jaune
COLLECTE SEPARATIVE PROPOSEE		

Le mélange de la collecte sélective des deux flux alors distincts (emballages recyclables et papiers) a été rendu possible par l'acheminement du tri sélectif en 2013 au centre de tri Valorpôle 72 au Mans. Ce centre de tri, plus performant et plus automatisé permet de trier les déchets en mélange avant de les réexpédier vers les recycleurs. Depuis le 01 janvier 2017, les emballages recyclables sont triés par l'entreprise COVED au centre de tri de Tours Métropole à la Riche. Dès lors il a été possible de trier à partir de cette date les films plastiques étirables.

3.4 Fréquence de la collecte

La collecte est réalisée 1 fois par semaine et le même jour pour la collecte sélective et les ordures ménagères. Seule la maison de retraite de Semblançay et le camping de Sonzay en période estivale sont collectés deux fois par semaine.

TYPE DE DECHETS COLLECTES EN PORTE-à-PORTE

	OMR 	RECYCLABLES SACS 
Période annuelle	1 x par semaine	1 x par semaine

3.5 Focus sur les déchetteries



Centres Tri'Tout

3.5.1 Jours et heures d'ouverture

ST ANTOINE DU ROCHER	HORAIRES	
	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h00 - 17h30
Mardi	Fermé	14h00 - 17h30
Mercredi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h30
samedi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00

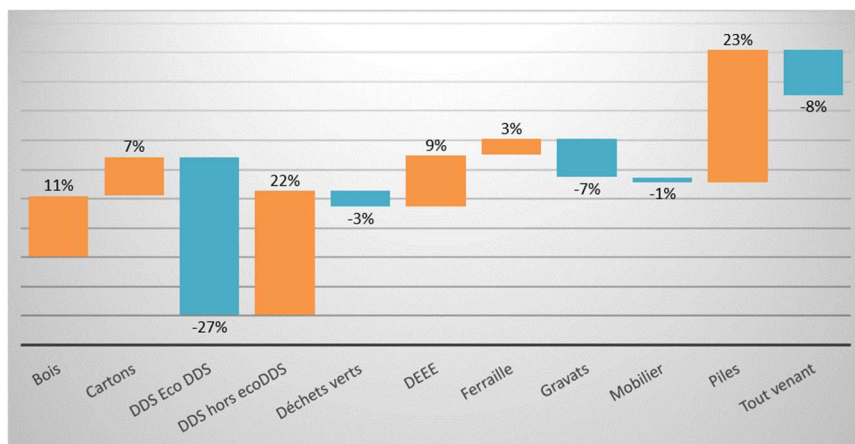
PERNAY	HORAIRES	
	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 - 12h00	Fermé
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	Fermé	14h00 - 17h30
Jeudi	Fermé	14h00 - 17h30
Vendredi	Fermé	Fermé
samedi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h30

3.5.2 Evolution des tonnages des Centres Tri'Tout

		Bois en mélange	Souches	Carton	DIB	Déchet vert	Gravats	Métaux ferreux ou non	Verre de Collecte Sélective	Benne papier/multi STAR	plâtre STAR	Total	% recyclage
PERNAY	Tonnage	71,94		33,71	452,00	290,96	286,83	47,24				1182,68	37,53%
	Vidage	25,00		47,00	133,00	99,00	45,00	15,00				364,00	
	T/vidage	2,88		0,72	3,40	2,94	6,37	3,15				3,25	
STAR	Tonnage	188,66	90,24	81,31	635,02	1117,52	1248,02	119,44	546,16	38,14	27,00	4091,51	51,77%
	Vidage	19,00	9,00	43,00	42,00	63,00	49,00	12,00	74,00	14,00	11,62	336,62	
	T/vidage	9,93	10,03	1,89	15,12	17,74	25,47	9,95	7,38	2,72	2,32	12,15	
TOTAL	Tonnage	260,60	90,24	115,02	1087,02	1408,48	1534,85	166,68	546,16	38,14	27,00	5274,19	44,65%
	Vidage	44,00	9,00	90,00	175,00	162,00	94,00	27,00	74,00	14,00	11,62	700,62	
	T/vidage	5,92	10,03	1,28	6,21	8,69	16,33	6,17	7,38	2,72	2,32	7,53	

Pour la deuxième année consécutive, les tonnages sont en baisse de 3 % dans les centres Tri'Tout, principalement sur les gravats (-150 T), les déchets verts (-75 T) et le non-recyclables (-120 T). Il est à noter sur Saint-Antoine, la mise en place de contrôle d'accès ponctuel avec notamment une vigilance sur l'apport des déchets professionnels. Sur Saint-Antoine-du-Rocher, le premier gisement à traiter est le gravats (1250 T) puis les déchets verts (1120T) contrairement à Pernay où il s'agit du non recyclable (450T). Un nouveau système sans benne et de plain-pied a facilité les dépôts de déchets verts et de gravats sur Saint-Antoine.

CENTRES Tri'Tout		2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
Bois	R	504,04	490,00	463,00	511,78	11%
Cartons	R	176,30	148,00	151,00	161,09	7%
DDS Eco DDS		7,70	11,45	11,41	8,30	-27%
DDS hors ecoDDS		43,57	35,40	43,15	52,44	22%
Déchets verts	R	2 373,82	2 589,00	2 550,00	2 474,83	-3%
DEEE	R	145,70	139,00	158,97	173,08	9%
Ferraille	R	226,54	190,00	219,00	225,26	3%
Gravats		1 914,00	2 479,00	2 278,00	2 125,40	-7%
Mobilier	R	85,84	189,00	242,88	240,92	-1%
Piles		1,80	1,80	1,67	2,05	23%
Tout venant		1 320,00	1 421,00	1 558,00	1 434,84	-8%
Tonnage total		6 799,31	7 693,65	7 677,08	7 409,99	-3%
Dont recyclables		3 512,24	3 745,00	3 784,85	3 786,96	0%
Taux recyclage		52%	49%	49%	51%	



3.5.3 Fréquentation des déchetteries

Pour le Centre Tri'Tout de Pernay, le plus grand nombre d'utilisateurs vient de la commune de Luynes devant Ambillou, puis Pernay. Il est à noter que le contrôle d'accès est aléatoire, le gardien ne réalisant que ponctuellement la provenance des utilisateurs pour en déterminer la répartition par collectivité.

2019	Ambillou	Fondettes	Luynes	St-Etienne	Beaumont-la-Ronce	Cérelles	Charentilly	Neuillé	Pernay	Rouziers	St-Antoine	St Roch	Semblançay	Sonzay
TOTAL/commune	1577	916	2059	547	0	54	136	24	1571	23	148	851	177	99
	TOVAL	Tours Métropole				CCGCPR								
Total/collectivité	1577	3522				3083								
% /collectivité	19,27%	43,05%				37,68%								

Pour le Centre Tri'Tout de St Antoine du Rocher, si en moyenne environ un quart des dépôts sont réalisés par des habitants de St Antoine du Rocher, cela ne signifie pas qu'un quart des tonnages des déchets sont déposés par ces mêmes utilisateurs. En effet, la proximité du site multiplie les passages pour des petites quantités alors que les habitants des communes les plus éloignées (Beaumont, Neuillé-Pont-Pierre...) se déplacent pour de plus gros dépôts en moyenne.

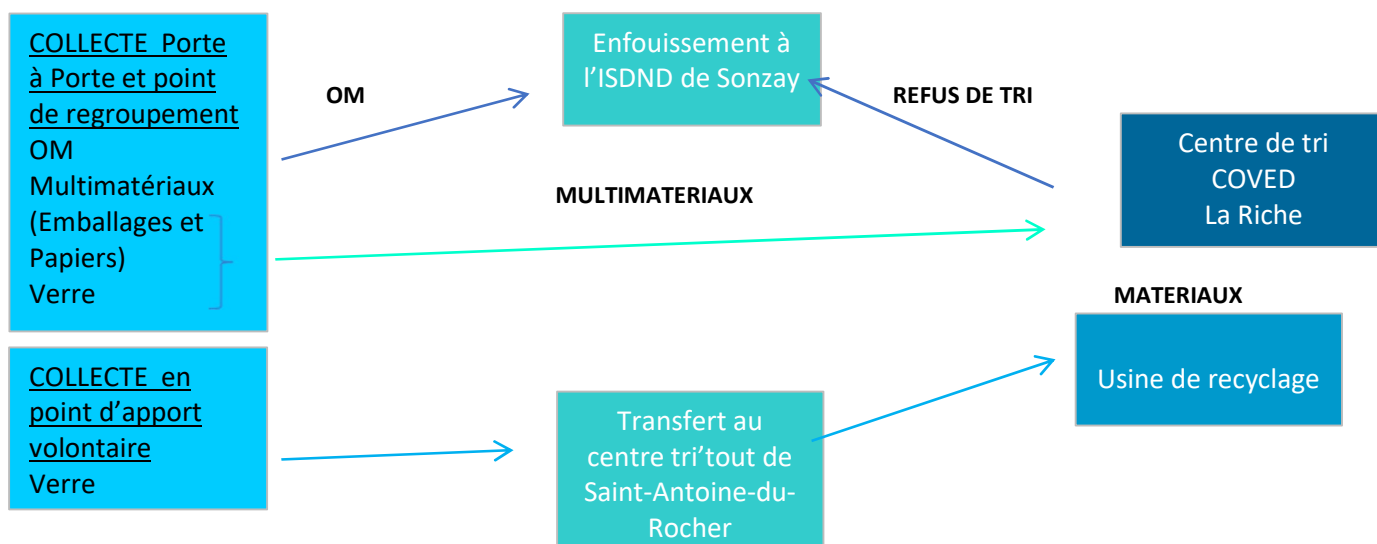
Cependant, les relevés de fréquentation sur ces deux sites ne sont pas représentatifs de la réalité du fait de la forte fréquentation à certaines périodes (vendredi-samedi) qui rend le contrôle des cartes difficiles, voire impossible.

3.6 Evolution de l'organisation de la collecte

En 2018 la collecte était effectuée benne bi-compartmentée (un compartiment pour les ordures ménagères résiduelles) et un camion pour la collecte sélective. La collecte des deux flux s'effectuait donc simultanément.

Le marché a été reconduit en groupement de commande avec la métropole. Au 1^{er} janvier 2019, l'entreprise Ourry a été retenu pour une collecte en benne mono-compartmentée (1 benne par flux). Après collecte les flux sont déposés en dépôt direct dans les exutoires.

Le verre est toujours collectés par SUEZ ENVIRONNEMENT par des camions grue qui transfert par le quai à verre du centre Tri'tout de Saint-Antoine-du-Rocher avant expédition vers les verriers.

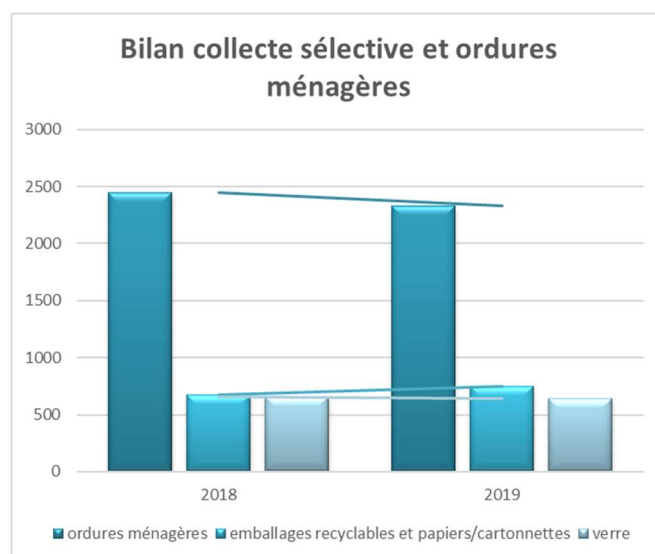


4. La collecte des déchets : bilan

4.1 Déchets collectés en collecte résiduelle

Bilan collecte sélective et ordures ménagères	2018	2019
Collecte porte à porte (PàP)		
Ordures ménagères	2 448,30	2 329,76
Emballages recyclables et papiers/cartonnettes	613,89	696,40
Collecte en point d'apport volontaire (PàV)		
Emballages recyclables et papiers/cartonnettes en Centre Tri'tout	61,02	52,55
Verre	654,28	642,61
Total collecte	3 777,49	3 721,32
<i>dont recyclables</i>	<i>1 329,19</i>	<i>1 391,56</i>
Ratio (en kg)		
Population	15 570	15 570
Ordures ménagères / hab (kg)	157,72	149,63
Emballages recyclables et papiers/cartonnettes / hab (kg)	85,36	89,37
Verre / hab (kg)	37,50	41,27
Total/hab (kg)	280,58	280,27
Taux recyclage	35%	37%

Tonnage Ambillou	2018	2019
Ordures ménagères	268,22	268,22
Emballages recyclables et papiers/cartonnettes	62,22	82,53
Verre	63,82	61,17



- Les OM ont baissé de 4,8% et le tri sélectif a augmenté de 13,5 %. Cette tendance est régulièrement observée pour les collectivités qui passent d'un système de collecte en benne bi-compartmentée (1 seul camion compartimenté pour les 2 flux) à une collecte en benne mono-compartmenté (1 camion par flux) comme ce fût le cas pour la CCGCPR au 01/01/2019
- Le verre collecté est en baisse de 1,8 %. La CCGCPR est sous-dotée en point d'apport volontaire du verre par rapport à la moyenne nationale.

5. Le traitement des déchets : organisation

Les sites de traitement sont les suivants :

- Ordures ménagères et non recyclables de déchetterie : enfouissement au Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) de Sonzay SUEZ ENVIRONNEMENT.

Ce site est classé ISO 14001 (norme environnementale) et récupère le biogaz issu des déchets en décomposition pour le purifier puis le brûler et ainsi produire de l'électricité.

- Collecte Sélective : triée par COVED au centre de tri de La Riche (La grange David) avant expédition pour recyclage par les repreneurs (Valorplast, Arcelor, KNORSKE, EUROPAC, REVIPAC, AFFIMET)
- Bois : plateforme ECOSYS à Saint-Pierre-des-Corps
- Déchets verts : plateforme de compostage ACTE à Chanceaux
- Ferraille et Déchets électriques : Derichebourg à la Riche
- Carton : Suez environnement à Montlouis-sur-Loire
- Gravât : Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) de Sonzay SUEZ ENVIRONNEMENT (utilisation en remblais ou couche de protection)

6. Refus de tri et performance

CARACTERISATION 2019														
Date réception	Date analyse	Acier	Aluminium	1.01	Film Plast.	Papier	PCC_ELA	PCNC_1.04	PCNC_1.05	PEHD	PET clair	PET foncé	Pots et Barq.	Refus
01/01/2019	01/01/2019	2,104%	0,399%	0,000%	2,558%	37,591%	1,978%	17,689%	7,801%	3,012%	7,583%	3,175%	0,762%	15,348%
04/03/2019	04/03/2019	3,978%	0,404%	0,000%	2,638%	44,076%	1,957%	13,274%	5,743%	2,361%	6,041%	3,701%	1,829%	13,997%
08/03/2019	08/03/2019	2,104%	0,399%	0,000%	2,558%	37,591%	1,978%	17,689%	7,801%	3,012%	7,583%	3,175%	0,762%	15,348%
11/03/2019	11/03/2019	3,840%	1,144%	0,000%	2,533%	45,874%	1,716%	13,725%	3,636%	2,124%	5,964%	3,717%	1,471%	14,257%
18/03/2019	18/03/2019	1,573%	0,242%	0,000%	2,541%	47,277%	2,178%	15,208%	12,223%	2,178%	7,543%	1,029%	0,222%	7,785%
27/03/2019	27/03/2019	3,662%	0,396%	0,000%	2,378%	43,752%	1,548%	16,497%	6,682%	2,227%	4,794%	3,058%	1,340%	13,666%
20/05/2019	20/05/2019	4,831%	0,666%	0,000%	3,040%	56,185%	1,874%	10,662%	1,333%	2,457%	6,414%	2,416%	0,750%	9,371%
13/06/2019	13/06/2019	2,743%	0,655%	0,000%	2,989%	50,481%	1,474%	11,505%	0,000%	3,767%	7,083%	3,153%	0,983%	15,169%
27/06/2019	27/06/2019	1,889%	0,012%	0,000%	0,723%	47,067%	1,656%	16,886%	12,501%	0,513%	3,359%	0,653%	0,257%	14,484%
02/07/2019	02/07/2019	5,626%	0,407%	0,000%	2,627%	48,144%	1,661%	15,946%	1,220%	1,898%	7,795%	2,966%	0,830%	10,880%
08/08/2019	08/08/2019	3,839%	0,471%	0,000%	2,246%	47,193%	1,739%	17,747%	4,455%	1,630%	6,737%	1,231%	1,739%	10,974%
01/09/2019	01/09/2019	6,245%	0,538%	0,000%	3,226%	46,278%	3,350%	12,448%	4,342%	2,151%	7,775%	3,019%	3,598%	7,031%
10/10/2019	10/10/2019	3,195%	0,612%	0,000%	4,079%	13,052%	4,351%	16,111%	7,138%	8,973%	13,868%	5,574%	1,360%	21,686%
13/11/2019	13/11/2019	8,085%	0,539%	0,000%	2,982%	26,087%	4,635%	14,157%	0,000%	2,012%	7,258%	3,917%	1,186%	29,141%
21/11/2019	21/11/2019	6,068%	1,030%	0,000%	2,805%	25,644%	5,839%	15,970%	4,350%	4,350%	10,876%	1,374%	0,114%	21,580%
28/11/2019	28/11/2019	4,928%	0,429%	0,000%	2,510%	35,996%	2,112%	18,212%	0,092%	0,490%	6,428%	2,234%	0,061%	26,507%
02/12/2019	02/12/2019	2,794%	0,045%	0,000%	2,160%	26,074%	2,198%	15,160%	4,023%	0,484%	12,664%	2,309%	1,080%	31,009%
04/12/2019	04/12/2019	7,293%	0,182%	0,000%	3,768%	27,985%	6,077%	12,701%	0,000%	2,796%	11,759%	2,826%	0,881%	23,731%
11/12/2019	11/12/2019	8,084%	0,399%	0,000%	2,994%	20,991%	3,892%	21,291%	1,430%	1,198%	5,655%	2,695%	1,830%	29,541%
17/12/2019	17/12/2019	4,343%	1,086%	0,000%	2,947%	29,546%	2,869%	14,541%	10,702%	1,551%	9,228%	1,939%	0,969%	20,279%

7. Les coûts

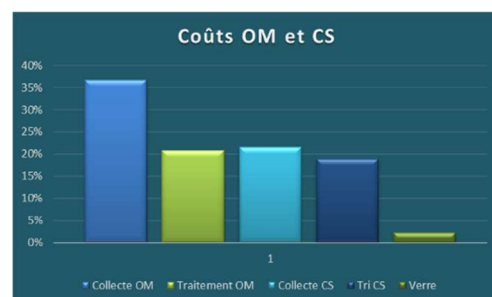
7.1 La collecte sélective et la collecte des ordures ménagères

Récapitulatif des dépenses réalisées en 2019

DEPENSES	MONTANT HT en euros	PART
Collecte et transport ordures ménagères	315 229,05	37%
Traitement des ordures ménagères	178 733,16	21%
Collecte et transport des emballages et papiers/cartonnettes	185 216,45	22%
Tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables et des papiers cartonnettes	161 953,47	19%
Collecte du verre en PAV	19 470,99	2%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors Ambillou)	860 603,12	100%
Total prestation Ambillou	99 910,44	
TOTAL PRESTATION OM + COLLECTE SELECTIVE (avec Ambillou)	1 327 154,47	

Bacs OM	4 685,65
Colonnes à verre	4 347,00
Sacs jaunes	10 528,50
Composteur	6 780,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors Ambillou)	26 341,15

TOTAL DEPENSES OM et CS	1 353 495,62
--------------------------------	---------------------



La prestation de collecte et traitement des déchets ménagers a augmenté de 2,5% en comparaison à 2018, ce qui s'explique par :

- Nouveaux marché de collecte plus onéreux
- L'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes pour les ordures ménagères
- La révision des prix des prestations

La collecte et le traitement des ordures ménagères restent les principales dépenses du service déchets ménagers.

Dans les centres tri'tout, 25 % des dépenses sont liées à la collecte et traitement du non recyclable loin derrière la deuxième dépense pour la collecte et le traitement des déchets verts avec 14 %

Le fait de massifier les déchets au centre tri'tout de Saint-Antoine permet de réduire les coûts (à titre d'exemple, 1 T de non recyclable coûte 74 € HT à Saint-Antoine et 106 € HT à Pernay).

7.2 Les Centres Tri'Tout

La Communauté de communes gère deux centres tri'tout :

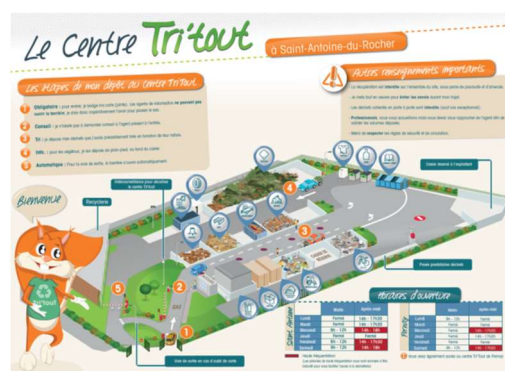
-Le Centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher, situé 7 rue des Fossettes à Saint-Antoine-du-Rocher, dessert les communes de Beaumont-Louestault (partie Beaumont), Cerelles, Charentilly, Neuillé-Pont-Pierre, Pernay, Rouziers-de-Touraine, Saint-Roch, Saint-Antoine-du-Rocher, Semblançay et Sonzay.

-Le Centre Tri'Tout de Pernay, situé au lieu-dit "Beau-Clos", dans la zone d'activité, accueille les habitants de Beaumont-Louestault (partie Beaumont), Cerelles, Charentilly, Neuillé-Pont-Pierre, Pernay, Rouziers-de-Touraine, Saint-Antoine-du-Rocher, Saint-Roch, Semblançay, Sonzay ainsi que certains habitants de l'agglomération tourangelle et les habitants d'Ambillou.

L'accès est possible sur présentation d'un badge. L'ensemble des déchets acceptés ou refusés est décrite dans le règlement des déchetteries.

A noter que le centre de tri'tout de Saint-Antoine-du Rocher est une déchetterie sans benne. Elles sont remplacées par des alvéoles de 90m2. Les matériaux sont alors rechargés dans des SEMI pour évacuation. Ce principe permet :

- de réduire le nombre de transport et les coûts associés
- faciliter les dépôts
- éviter les débordements de benne



Dépenses de fonctionnement pour 2019

DESIGNATION		COUT DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT HT en euros	COUT DE LOCATION DE BENNES OU CONTENEURS HT en euros	COUT TOTAL HT en euros	€/T
PERNAY					
	Gravat	8 122,81	1 185,60	9 308,41	21,02
	Ferraille	2 493,03	925,02	3 418,05	54,45
	Déchets verts	16 923,60	1 694,48	18 618,08	31,87
	Cartons	4 418,34	925,02	5 343,36	95,40
	Non recyclable (TGAP comprise)	45 024,82	1 383,36	46 408,18	75,84
	Bois	7 529,21	925,02	8 454,23	60,04
	Dms	25 212,95		25 212,95	
	Gestion déchetterie			54 274,44	28,59
	TOTAL DES DEPENSES Pernay	109 724,76	7 038,50	171 037,70	
	moyenne (€/T)			90,09	
ST ANTOINE DU ROCHER					
	Gravat	19 716,48		19 716,48	11,72
	Ferraille	3 526,00		3 526,00	21,70
	Déchets verts	43 219,52		43 219,52	22,86
	Cartons	8 014,54		8 014,54	76,27
	Non recyclable (TGAP comprise)	63 059,41		63 059,41	76,63
	Bois	0,00		0,00	0,00
	Journaux-revues-magasines	3 556,50	600,00	4 156,50	
	Dms	34 731,98		34 731,98	
	Plâtre	1 544,00	250,00	1 794,00	85,10
	Gestion déchetterie			84 961,92	15,69
	TOTAL DES DEPENSES St Antoine du Rocher	177 368,43	850,00	263 180,35	
	moyenne (€/T)			48,60	
	TOTAL DES DEPENSES	287 093,19	7 888,50	434 218,05	

8. Les financements

8.1 La redevance

La facturation du service de collecte, de tri et traitement des déchets est effectuée sous la forme d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (R.E.O.M.) semestrielle.

Le règlement de cette redevance est obligatoire.

Les recettes qu'elle génère permettent de financer la collecte des déchets en porte à porte mais aussi le tri et le traitement de tous les déchets y compris ceux collectés aux Centres de Tri'Tout.

Tarifs TTC pour l'année 2019

Type de redevance	Tarifs 2019
	€TTC/AN
FOYERS	
1 personne	135,50
2 personnes	173,58
3 personnes	211,70
4 personnes	249,81
5 personnes et plus	288,12
Résidences secondaires	173,58
ARTISANS COMMERCANTS (volume d'ordures ménagères)	
0 à 140 litres	173,58
160 à 320 litres	249,81
340 à 640 l	520,88
660 – 1 000 l	868,14
CANTINES SCOLAIRES	
0 à 50 rationnaires	341,05
51 à 100 rationnaires	584,43
101 à 150 rationnaires	828,1
151 à 350 rationnaires	1 802,35
Collège NPP	868,14
DIVERSES STRUCTURES	
MARPA	857,50
CCGCPR	520,88
La Source	2 567,34
Maison de retraite	3 137,25
Clinique du Val de Loire	1 997,25
SALLES POLYVALENTES (selon la capacité d'accueil)	
0 à 100 personnes	249,81
101 à 200 personnes	520,88
201 à 300 personnes	868,14
MAIRIES (écoles, associations, annexes...)	
0 à 140 litres	173,58
160 à 320 litres	249,81
340 à 640 l	520,88
660 – 1 000 l	868,14

La facturation est effectuée en deux fois (mars et septembre) correspondant chacune à un semestre.

Sont prises en compte pour la facturation : la situation et la composition des ménages au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de l'année en cours.

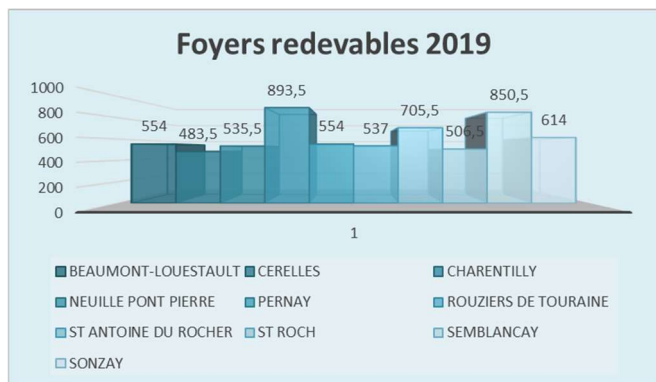
Cette redevance est perçue par le Trésorier Principal sise avenue du Général de Gaulle à Neuillé-Pont-Pierre.

Sur la commune de Sonzay est implanté l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de la société Suez Environnement, l'actuel collecteur sur le territoire. La présence sur le territoire de ce site a pour conséquence :

- Un cout de transport des ordures ménagères avantageux compte tenu de la proximité,
- Des nuisances occasionnelles liées aux odeurs provenant du site

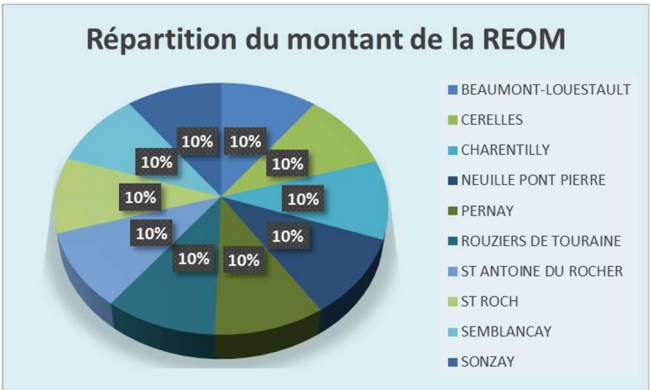
Nombre de redevables et montants (HT)

COMMUNES	REDEVABLES au 1er semestre 2019	REDEVABLES au 2ème semestre 2019	MONTANT au 1er semestre 2019	MONTANT au 2ème semestre 2019	
BEAUMONT-LOUESTAULT	552	556	48 875,70	49 112,83	
CERELLES	481	486	43 758,91	44 011,22	
CHARENTILLY	530	541	47 743,01	48 735,15	
NEUILLE PONT PIERRE	888	899	78 690,18	79 290,40	
PERNAY	552	556	51 286,90	51 010,81	
ROUZIERIS DE TOURAINE	535	539	49 127,09	49 454,87	
ST ANTOINE DU ROCHER	679	732	62 226,17	67 409,99	
ST ROCH	503	510	47 223,01	47 707,16	
SEMBLANCAY	846	855	78 442,63	80129	
SONZAY	614	614	55 324,34	54 765,42	
TOTAL	6 180	6 288	562 697,94	571 626,50	TOTAL
					1 134 324,44



Total foyers redevables : 6 234

Total : 1 134 324.44 HT



La REOM est la première recette du service. Les recettes issues du tri sélectif (ventes des matériaux et subventions des éco-organismes) constituent la deuxième recette du service.

8.2 Les subventions et autres produits

ORGANISMES	MONTANT €
Tours Métropole accès Centres Tri'Tout	95 593,34
Ambillou remboursement prestation	134 629,26
Dépôts Centre Tri'Tout Pernay	1 200,56
Dépôts Centre Tri'Tout STAR	761,38
CITEO	147 120,36
ECOFOLIO (papiers)	37 000,00
EcoMobilier	11 765,75
EcoDDS	1 461,14
TOTAL	429 531,79

8.3 Les reprises des Organismes

Recettes provenant de la vente des matériaux en 2019

MATERIAUX	MONTANT € TTC
Acier (Arcelor)	2 321,10
Alu	0,00
Carton + Ferraille (Suez)	17 864,22
Déchets électriques (Ecosystem)	7 952,34
Plastiques PET, PVC (Valorplast)	23 967,71
Plastiques PEHD	
Verre (Vérallia)	11 899,54
Cartonnettes (EMR) (Europac)	8 909,58
Papiers JRM (Coved)	28 078,00
TOTAL	100 992,49

9. Evolution sur les dernières années

9.1 Le Recyclage

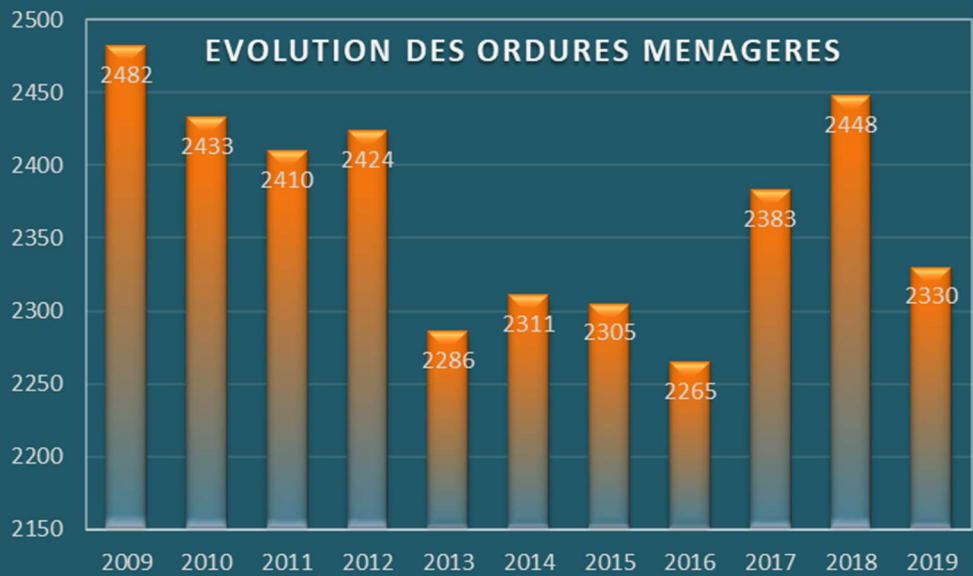
Le territoire présente de bonne performance en termes de tri même si l'écart avec les moyennes nationales et départementales tend à se réduire au fil des années. En effet en 2012, 19 ambassadeurs de tri ont sensibilisé les usagers du service au tri des déchets. Les résultats en termes de performance ont été importants dans les années qui ont suivi. Un relâchement est cependant observé ces dernières années. Le passage en collecte mono compartimentée en 2019 a permis d'augmenter les tonnages de collecte sélective.

Les tonnages déposés en déchetterie sont importants et supérieurs aux moyennes nationales, du fait notamment d'une déchetterie à plat facilitant les dépôts. Le taux de valorisation stagne au 50 %. La recyclerie et le détournement d'objet devra permettre la réduction du flux « non-recyclable » pour augmenter ce taux.

EVOLUTION DU TAUX DE RECYCLAGE EN DÉCHETTERIE

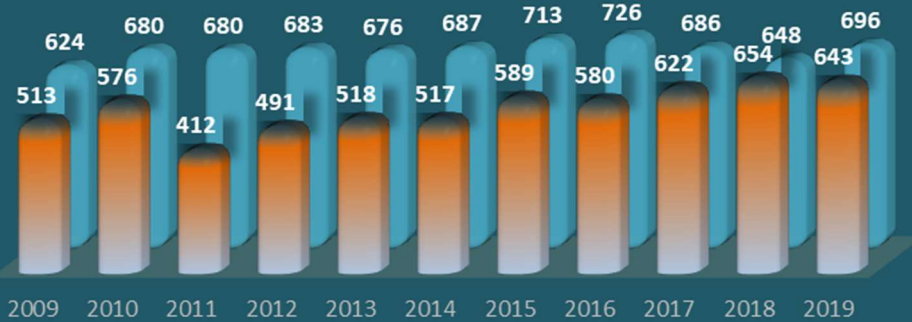


EVOLUTION DES ORDURES MENAGERES



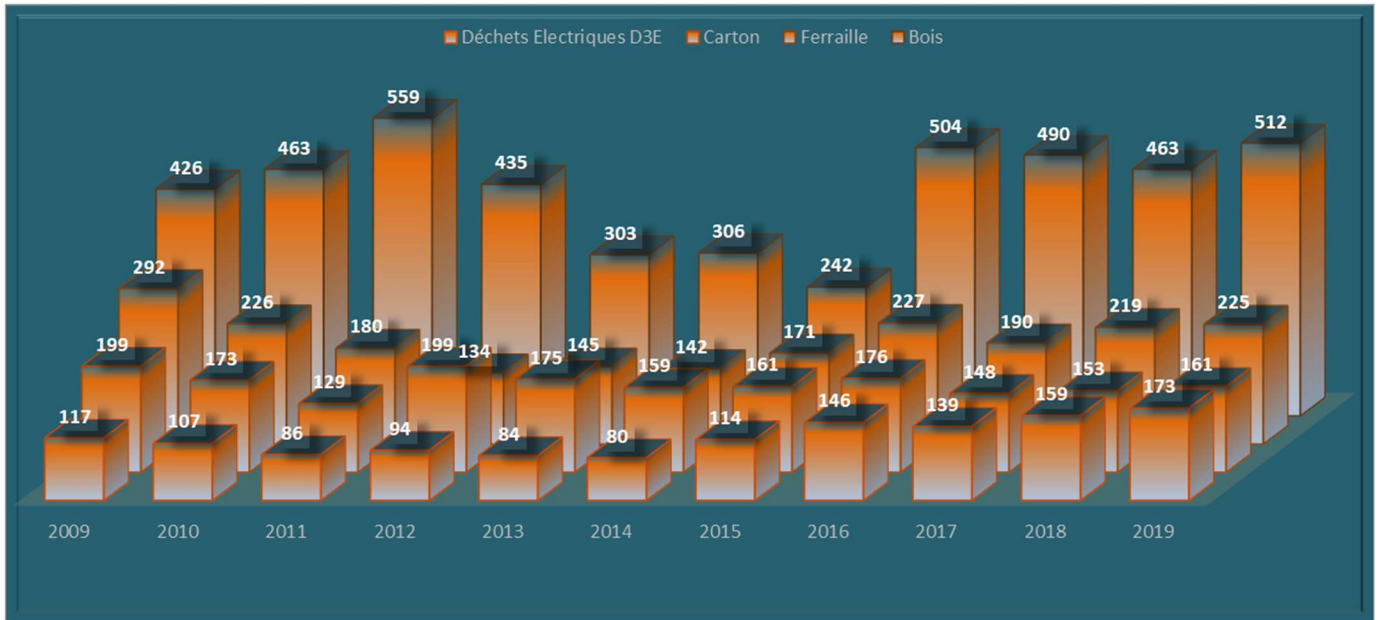
RECYCLABLES

Verre Collecte sélective



9.2 Les tonnages collectés en Centre Tri'Tout

L'année 2019 a subi une augmentation des tonnages par rapport à l'année 2018. Toutefois, il y a eu un inversement puisque c'est le Centre de St Antoine du Rocher qui a subi un apport plus important que celui de Pernay.



10. Autres actions

10.1 Actions de communication et de sensibilisation

Document de communication

En 2019, un bulletin environnement a été envoyé pour expliquer :

- La dissolution du Smiom de Couesme
- La reprise intégrale de la collecte OM et CS de la partie Racan



Sensibilisation à l'environnement

Elle se traduit :

Tout au long de l'année par des actions de sensibilisation ciblées :

- En milieu scolaire par le biais d'un programme d'animations diverses : gaspillage alimentaire avec le prêt de la balance appartenant à Touraine propre, compostage, tri des déchets... Certaines interventions sont réalisées par le biais de structures associatives et d'autres en interne. Ce programme a permis de créer un réseau avec les enseignants dans la perspective de les accompagner et/ou proposer d'autres projets pédagogiques.



➔ Animations scolaires : 51 animations dispensées dans 11 écoles soit 1 260 enfants sensibilisés

• En milieu professionnel : intervention en interne de diverses structures

➤ **Mise à disposition d'outils pédagogiques** : pour préparer ou compléter les animations proposées en milieu scolaire.



➤ **En transversalité d'autres services** (participation au projet environnement des services...)

➤ **Par des temps forts tout public :**

- Semaine européenne de Réduction des Déchets Ménagers (23/11/2019) : 100 personnes environ ont répondu présentes



- *La fête de l'environnement* à l'espace naturel des Rouchoux à Semblançay (stand et animation divers sur l'environnement dont les déchets). 550 personnes se sont rendues à la troisième édition le 5 juillet 2019



11 Et pour le futur ?

Société Publique Locale Tri Val de Loir(e)

Pour mener à bien ce projet, 11 collectivités d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et de la Sarthe se sont réunies pour constituer la Société Publique Locale (SPL) TRI VAL DE LOIR (E) qui portera la construction et l'exploitation du nouveau Centre de tri interdépartemental sur l'ensemble des emballages ménagers.



LOI 2015-992 du 17/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Titre IV – Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage.

«La politique nationale de prévention et de gestion des déchets est un levier essentiel de la transition vers une économie circulaire.»

Objectifs

- Réduction de 10% des quantités de déchets ménagers produits par habitant en 2020/2010
- Réduction de la quantité de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite en 2020/2010
- Développement du réemploi et augmentation de la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation (DEEE, textiles, éléments d'ameublement...)
- Augmentation de la valorisation organique des déchets non dangereux non inertes pour atteindre 55% en 2020 et 65% en 2025
- 70% de valorisation des déchets du BTP
- Réduction de 30% des déchets non dangereux non inertes enfouis en 2020/2010 et 50% en 2025/2010
- Réduction de 50% des produits non recyclables mis sur le marché avant 2020

Impact sur les services de gestion des déchets

- Généralisation du tri à la source des déchets organiques en 2025 par compostage de proximité ou collecte séparée
- Développement de la tarification incitative pour 15 millions d'hab. en 2020 et 25 millions d'hab. en 2025
- Généralisation de l'élargissement des consignes de tri plastique pour 2022
- La réglementation liée aux gros producteurs de biodéchets est étendue à tous les professionnels qui produisent des déchets composés majoritairement de biodéchets
- Harmonisation nationale des consignes de tri pour 2025
- Extension au 1^{er} janvier 2020 de la filière de Responsabilité Elargie aux Producteurs (REP) textile aux tissus de la maison à l'exception de ceux d'ameublement
- Obligation de comptabilité analytique pour les services publics de prévention et de gestion des déchets

Impact sur les administrations publiques

- Réduction de 30% de leur consommation de papier d'ici 2020 en mettant en place un plan de prévention.
- Au 1^{er} janvier 2017, 25% des produits papetiers, articles de papeterie à base de fibres et imprimés achetés doivent être fabriqués à partir de papier recyclé. Le reste doit être issu de forêts gérées durablement.
- Au 1^{er} janvier 2020, ce taux passe à 40%
- Au 1^{er} janvier 2020, 70% des matières et déchets produits sur les chantiers sont réemployés ou orientés vers le recyclage ou autre valorisation matière
- Au 1^{er} janvier 2017, justification annuelle obligatoire des maîtres d'ouvrages publics l'utilisation de matériaux réutilisés dans leurs chantiers :
 - 50% des matériaux constructions routières
 - 10% des matériaux de couche de surface
 - 20% des matériaux de couches d'assiseCes taux passent respectivement au 1^{er} janvier 2020 à 60%, 20% et 30%.
- Au 1^{er} janvier 2017, reprise par les distributeurs des déchets issus des matériaux, produits et équipements de construction des professionnels

LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Elle se décline en cinq grands axes :

- sortir du plastique jetable :
- mieux informer les consommateurs ;
- lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- agir contre l'obsolescence programmée ;
- mieux produire.

Impact pour les professionnels

- Lutte contre l'obsolescence programmée par l'information des consommateurs
- Interdiction au 1^{er} janvier 2020 des gobelets, verres et assiettes jetables en plastique
- Interdiction au 1^{er} janvier 2016 des sacs de caisse en plastique à usage unique sauf sacs compostables
- Interdiction au 1^{er} janvier 2017 de tous sacs en plastique à usage unique sauf sacs compostables
- Interdiction des plastiques oxo-fragmentables
- Interdiction au 1^{er} janvier 2017 des emballages plastiques pour les journaux magazines envoyés
- Obligation pour les garagistes de proposer, pour certaines pièces, des pièces provenant de l'économie circulaire
- Justification obligatoire de toute valorisation matière de déchets pour l'aménagement, réhabilitation ou construction